



TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR LES ASSURANCES

L'ensemble des partenaires de la VSAD s'engage à détenir toutes les assurances nécessaires à la gestion de l'organisation et/ou la tenue d'activités. Pour les OBNL, la couverture doit comporter minimalement la responsabilité civile et la protection des administrateurs.

- Le Service juridique et du greffe est responsable du programme Assurance de dommages pour les organismes sans but lucratif (OSBL) actuellement offert par l'Union des municipalités du Québec (UMQ). *L'UMQ se réserve la droit de mettre fin au programme.*
- Le partenaire doit s'assurer d'être admissible et que sa demande réponde aux exigences.
- Déposer une demande par courriel à greffe@vsad.ca.
- Les exigences du partenaire sont analysées et validées par l'UMQ.
- Si le partenaire est admissible suite à l'analyse, le Service juridique et du greffe met le partenaire en contact avec le responsable du programme d'assurance.

Pour informations : greffe@vsad.ca

